

Finalisation du dossier référence 014767/A P

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 06/03/2026 pour émettre un avis sur le projet « AMPILLY-LE-SEC (21) - Réalisation d'une centrale solaire agrivoltaïque au sol ».

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 2 mois prévu par l'article R.122-7 du Code de l'environnement.

L'information relative à l'absence d'avis de la MRAe doit être joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.